

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIER

Séance du 23 mai 2014

Date de convocation : 19/05/2014
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 08
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 08
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

L'an deux mille quatorze le vingt trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C – RICHOU D – SANDRES M –

Absents : BLIN C – MARCO D – MORLEY R

Madame RAMOS Cécile a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2015.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport de Monsieur le maire, après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Nomme **Monsieur FAURE Robert** en qualité de coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population.

Le coordonnateur bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 27/05/14
Et notification du 28/05/14

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

27 MAI 2014

